



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section du Calvados

PERMANENCE :
7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
3^{ème} étage - Porte 318

fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr

02.31.38.34.61

06.34.56.51.35

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

CTL Fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents du 30 mars 2022 : liminaire

Monsieur le Président

Avant l'été, **Les représentants du syndicat FO-DGFIP** avaient fait remarquer au Directeur général que le temps des remerciements était passé et que venait celui de la reconnaissance concrète des efforts consentis par tous les agents.

Le Fonds d'amélioration du cadre de Vie au travail des agents s'inscrit dans cette démarche.

Nous aurions pu estimer que c'était insuffisant au regard du niveau d'engagement des personnels ce qui est évidemment vrai. Cependant, **FO-DGFIP** a décidé, en responsabilité, de signer cet accord considérant qu'elle n'avait pas le droit de priver nos collègues des premières avancées concrètes depuis longtemps.

Pour autant, cela ne doit pas constituer un blanc-seing.

FO-DGFIP 14 prendra ses responsabilités lors de ce Comité technique local et nous ne manquerons pas de rappeler que le volet reconnaissance de l'engagement des agents de la DGFIP ne peut constituer un solde de tout compte !

FO-DGFIP 14 rappelle également que le fonds alloué à l'amélioration du cadre de vie au travail des agents ne peut en aucun cas faire passer l'amère potion du NRP qui n'en finit plus de produire ses effets délétères sur les personnels et **FO** n'a de cesse de vous alerter sur la situation des agents et les risques psycho sociaux en découlant. Nous pouvons légitimement craindre une évolution identique à celle des anciens agents France Télécom...

Les représentants FO-DGFIP vous rappellent votre responsabilité concernant la santé de vos agents.

FO persiste à maintenir, dans un contexte de promesses électorales de tous poils, ses revendications, à savoir :

- augmentation du point d'indice ;
- revalorisation du régime indemnitaire ;
- arrêt des suppressions de postes ;
- maintien d'un réel service public de pleine compétence et de proximité.

En effet, seules ces mesures seront de nature à améliorer réellement et en profondeur les conditions de vie des agents, tout en maintenant un service public de qualité.

FO-DGFIP 14 continue à revendiquer le retrait pur et simple du NRP, l'arrêt des suppressions d'emplois, des restructurations et fermetures de sites et le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens nécessaires en personnel.

